

Mesdames, Messieurs,
Les Présidents de clubs

Nantes, le 16 janvier 2025

Objet : Compétition GAM/GAF

<p>ÉPREUVE SÉLECTIVE DÉPARTEMENTALE ÉQUIPES GAM/GAF PERFORMANCE</p> <p>COMPÉTITION D'ORIENTATION DÉPARTEMENTALE ÉQUIPE GAM FÉDÉRAL A et B</p> <p>SNOS SAINT-NAZAIRE</p>
--

Date: 1 et 2 février 2025

Lieu : Gymnase de Kerlédé
34 rue Alphonse Daudet
44 600 Saint-Nazaire

FORFAITS : ILS SONT À SIGNALER PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ENGAGYM
(ils sont à réaliser **avant le 24 Janvier 2025 inclus** afin de rester dans les délais).

Rappel :

Pour tout forfait hors délai un justificatif valable doit être fourni faute de quoi, une amende sera appliquée.

Forfait hors délai : forfait intervenant après le 24 Janvier minuit.

Délai pour fournir un justificatif : dans les 7 jours qui suivent la compétition.

Tarif des amendes : 85€

Les musiques de sol doivent être chargées sur Dj Gym pour le 16 Janvier 2025 dernier délai.

Rappel : Les entraîneurs devront se munir d'une sauvegarde sur clé USB au format Mp3 regroupant les musiques de leurs gymnastes, Nommé de la manière suivante :

<nom>-<prénom>-musique-<agrès>-<numéro de licence>.mp3

LES JUGES :

Les juges :

Nous vous demandons d'engager vos juges par le biais d'engagym. Nous vous demandons de le faire pour le **23 Janvier 2025 dernier délai**, sans quoi, votre (vos) juge(s) n'apparaîtra (ont) pas dans l'organigramme de la compétition et le E-livret ne sera pas rempli.

Les clubs doivent impérativement présenter les juges demandés.

Tarif des amendes : 100€ par juges manquants ou avec un niveau différent (Cf : brochure départementale P.12)

LES LICENCES :

Les directives de la fédération nous demandent de faire un contrôle des licences systématique (avec photo) à chaque compétition. Vous devrez les présenter pour vérification le jour de la compétition, en format papier ou en format électronique.

Vous avez la possibilité sur Engagym, d'avoir pour chaque compétition, la liste des licences pour vos engagés, la e-licence.

Il faut donc télécharger cette liste et l'avoir avec vous le jour de la compétition.

RÈGLEMENT FINANCIER : à effectuer 8 jours avant la date de compétition

Le comité départemental encourage l'utilisation du virement bancaire et **le paiement par le biais d'Engagym « gestion des droits d'engagements »** pour faciliter les démarches administratives, un RIB est disponible en pièce jointe, **à noter impérativement sur le libellé lors de vos virements : Nom du club qui effectue le virement – date de la compétition – référence de la compétition.**

Le règlement par chèque doit être accompagné également du bordereau fourni sur engagym qui servira également de reçu pour les clubs.

Pour les clubs qui ont déjà effectué leurs règlements merci de ne pas tenir compte de la note précédente.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Présidents, nos salutations sportives.

La Présidente,
Béatrice GUIGNARD.

